

S

A

RÉSUMÉ

ÉVALUATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE À SAÛL

•

J

2014 PARC
2017 AMAZONIEN
DE GUYANE

L



Le Parc amazonien de Guyane et la commune de Saül

Le Parc amazonien de Guyane est une aire protégée créée en 2007 et située dans la moitié sud de la Guyane. Avec ses 3.4 millions d'hectares, il s'agit d'un géant comparé aux autres aires protégées en Guyane, en France et dans le monde. En tant que Parc national français, il est séparé en deux zonages distincts : les zones cœurs, de forte protection environnementale, et les zones d'adhésion, espaces habités où le développement durable est encouragé.

L'établissement public en charge de sa gestion compte environ 90 agents, répartis entre le siège situé sur la presqu'île de Cayenne et les délégations situées sur son territoire : Maroni, Saül et Oyapock. Il a pour mission d'assurer la connaissance et protection de la nature et des ressources naturelles ; la connaissance, protection et valorisation des cultures ; et le développement durable et l'amélioration du cadre de vie des territoires.



La commune de Saül, bien que ne comptant que 150 habitants environ, fait plus de 4475km², dont 1 034 km² en cœur de Parc national et 1 690 km² en zone d'adhésion. Son territoire est très majoritairement couvert d'un vaste massif forestier et son bourg de quelques hectares ainsi que quelques maisons isolées dans son périmètre proche constituent le seul bassin de vie officielle de la commune. Il s'agit d'une commune très isolée, quasiment uniquement accessible par voie aérienne et créée en 1969. Elle est habitée par des Créoles issus de familles immigrées de Sainte-Lucie à la fin du XIX^{ème} siècle, de Métropolitains et de Hmongs venus du Laos et Cambodge, installés dans les années 70.



La charte, la convention d'application à Saül et son évaluation

La charte du territoire est un document stratégique guidant l'action de l'établissement public du Parc amazonien et de ses partenaires. Elle a été conçue en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire et a été validée par le Conseil d'Etat en octobre 2013. Les communes ont été invitées à délibérer sur leur souhait d'adhérer ou non à la charte. Cette adhésion permettait au PAG et à l'équipe municipale de mettre en œuvre les orientations de la charte qui concernent la zone d'adhésion, en particulier pour ce qui concerne le développement local. Saül a ainsi fait le choix d'adhérer à la charte en mars 2014. Une convention d'application de la charte est un programme d'actions défini entre le Parc national et la Mairie et qui rend opérationnelle la charte sur le territoire de la commune par des actions concrètes à réaliser sur trois ans.

Cette convention a été signée en mars 2014, avec environ 34 actions, dont 15 à mettre en œuvre conjointement. Le contexte d'élaboration de la convention d'application est spécifique: il s'agissait de la première convention pour le Parc amazonien avec l'une des communes de son territoire, avec une ambition assez large et une liste étendue d'actions. De plus, sa conception et le lancement de sa mise en œuvre ont été relativement rapides, ce afin de favoriser une application rapide de la charte et de donner un exemple concret.

Le Parc national a réalisé l'évaluation de la convention afin de mieux comprendre les résultats obtenus et comment améliorer son action dans la future convention d'application 2017-2020. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans ce document.



Les 4 questions

Gilles Kleitz

Directeur du Parc amazonien de Guyane



Quels sont les enjeux à Saül pour le Parc depuis 2014 ?

Saül représente une opportunité forte de développement de l'éco-tourisme en pleine forêt amazonienne, c'est l'entrée du parc pour une majorité des visiteurs, et c'est une communauté qu'il faut aider à réaliser ses projets, dans une situation d'isolement fort. Saül, c'est aussi la substitution d'une occupation illégale, destructrice et dangereuse de la forêt (l'orpaillage illégal) par une occupation légale, structurante, plus équitable, et sécurisante, qui est le tourisme de nature. Les potentiels scientifiques et d'éducation à la nature étaient également identifiés, de même que l'accompagnement des acteurs à l'activité économique et l'amélioration de l'aménagement du bourg et de son patrimoine.

Pourquoi une évaluation ?

Toute action, notamment publique, collective et complexe, mérite évaluation, afin d'assurer que les fonds sont bien utilisés, que les problèmes sont bien résolus, que l'on a répondu aux attentes des citoyens. C'est une question de probité et de moralité de l'action publique, autant que de respect des citoyens. De plus, sans évaluation, comment progresser, améliorer la situation et répondre aux nouveaux besoins et opportunités qui ne manquent pas d'émerger ?

Quel bilan tirer en quelques mots ?

C'est au total positif. Je retiens une vraie consolidation sur la lutte contre l'orpaillage illégal dans un périmètre important autour du village ; de acquis sur le tourisme, des sentiers et de l'économie touristique que cette sécurisation a permis, et enfin un important travail scientifique et d'éducation à la nature et au développement durable. Les autres résultats, sur l'appui à l'activité économique des acteurs et la politique culturelle du village sont moins probants à ce stade, aux dires des acteurs de Saül comme des agents du Parc. Par ailleurs, la convention elle-même, en tant que document, aurait gagné à être plus simple, plus accessible, afin que chacun puisse encore plus s'en saisir pour inciter à l'action et orienter le développement durable de Saül.

Quelle est la suite ?

On recommence en faisant mieux. Nous allons proposer à tous les acteurs, et en premier chef à la mairie, de viser une convention plus ciblée, plus réaliste, avec des objectifs simples, atteignables, vérifiables, finançables. Le Parc est ouvert à toute suggestion. Notre idée serait avant tout de maintenir l'effort de lutte contre l'orpaillage illégal et de consolider encore ce qui commence à être la vraie force pour Saül, à savoir ses sentiers et son activité de tourisme de nature pour tous, tout en préservant les activités scientifiques, d'éducation, de valorisation des patrimoines et de contribution à la vitalité sociale de la communauté.

CHIFFRES CLÉS

2014-2017

Général

2 MILLIONS

D'EUROS MOBILISÉS (HUMAINS ET FINANCIERS)

43

ACTIONS
AU TOTAL

18

RÉSULTATS BONS
OU ASSEZ BONS

10

RÉSULTATS MOYENS

13

RÉSULTATS FAIBLES
OU ASSEZ FAIBLES

2

NON-ÉVALUÉES

Lutte contre l'orpillage illégal

663

JOURS / HOMME MOBILISÉS
DE RECONNAISSANCE

10

KM PÉRIMÈTRE SANS ORPAILLAGE
RESPECTÉ AUTOUR DU BOURG

3

SURVOLS ANNUELS POUR SUIVRE
L'ACTIVITÉ ILLÉGALE

85
MISSIONS

12

PROJETS DE
RECHERCHES
DONT
PROTOCOLES

Patrimoines naturels et culturels locaux

1

PLAN NATIONAL D'ACTION DE
PROTECTION D'ESPÈCE (PALMIER
ASTROCARYUM)

3

ETUDES SUR LA CULTURE

3

GRANDS PROGRAMMES
SPÉCIFIQUES (DIADÉMA, PETITES
MASSES D'EAU & MONT ITOUPÉ)

7

ÉVÉNEMENTS LOCAUX

1

APPLICATION EN LIGNE
(GÉOTREK)

7

ÉMISSIONS OU REPORTAGES
SUR SAÛL

100

JOURS / HOMME MOBILISÉS
DE RECONNAISSANCE

75

KM DE SENTIERS DISPONIBLES

6000

CARTES-GUIDES ET 4000
CARTES DES SENTIERS
DISTRIBUÉS

Tourisme et promotion

25000

VISITEURS/AN, UN CHIFFRE EN
CROISSANCE

Accompagnement des activités écoresponsables

158 722 €

DE FONDS LEADER MOBILISÉS À SAÛL

25

ANIMATIONS D'ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT POUR LES
ENFANTS DE SAÛL

18

M² PÉPINIÈRE MISE EN PLACE
SUR LE JARDIN D'AGRÈMENT

5

FORMATIONS
PROFESSIONNELLES

TOURISME



Un effort très significatif de promotion de Saül a été entrepris par le Parc amazonien, consolidant une image positive de Saül. Un important volet autour des sentiers a permis, malgré de réelles difficultés d'entretien en début de période, de renforcer la position de Saül comme destination majeure de randonnée avec des sentiers et une signalétique de qualité, des outils de communication et une équipe dispensant informations et conseils localement. Le projet Amazonie pour Tous a aussi permis de bien identifier le potentiel de Saül comme destination de tourisme adapté, a par ailleurs contribué à l'image positive de la commune et est apprécié des habitants. Le projet global écotouristique porté par le PAG dont la qualité est reconnue et saluée, a contribué au changement de l'image de la commune et à attirer les visiteurs. Il constitue l'axe de développement avec le plus de perspectives et de potentiel, tant en termes économique que d'emploi, qu'il faut investir pleinement. Néanmoins, il est à noter que plusieurs actions prévues n'ont pas ou peu été réalisées, dont notamment l'important projet d'infrastructure touristique sur le Mont Galbao ou encore l'interprétation, cette dernière étant nécessaire, notamment dans le cadre de la valorisation culturelle. « Le Parc a toujours estimé que Saül était la porte d'entrée du tourisme, d'où la focale sur le tourisme ».

INFRASTRUCTURES ET CADRE DE VIE



Le Parc amazonien a assuré un travail de conseil, d'expertise et de plaidoyer pour la commune pour contribuer à l'amélioration globale du niveau d'équipements et de services. Cependant, la situation des équipements et services reste problématique pour les élus, habitants et agents du Parc amazonien et de la Mairie, notamment sur le volet des déchets, évacuation et retraitement, et de l'énergie. Sur l'aménagement et le cadre de vie, les résultats sont quasi-inexistants pour la réalisation d'un carbet communal. Cela s'explique par plusieurs facteurs et contraintes à mieux prendre en compte pour le montage de projets équivalents (faisabilité, complexification du projet, pilotage, manque de ressources et mobilisation). Néanmoins, un autre projet, sur la réalisation d'un jardin d'agrément, bien qu'évoluant à vitesse réduite et avec une mobilisation modérée, semble malgré tout avancer.

CULTURE ET TRANSMISSION DE SAVOIRS-FAIRE



Le Parc amazonien a assuré avec la DAC la production de données et une amélioration de la connaissance sur le patrimoine de la commune et les pistes possibles de valorisation. Ces productions, restituées, ont offert les éléments nécessaires au développement d'une stratégie ou de projets culturels. Néanmoins, certains projets n'ont pas obtenu de résultats (ex : maison Agasso). Par ailleurs, malgré les efforts de restitution, l'appropriation des éléments de diagnostic reste limitée. On constate en ce sens des difficultés à définir et mettre en œuvre collectivement des orientations sur le développement culturel à Saül, qui devront faire l'objet d'un effort de concertation et décisionnel afin d'arrêter les priorités concrètes sur la commune, selon des scénarios réalistes. Un circuit d'interprétation culturelle semble important à mettre en œuvre également.

Du point de vue de l'animation socio-culturelle, le Parc amazonien a organisé ou contribué à plusieurs événements locaux. Ces animations, réussies et appréciées, ont renforcé le lien de proximité avec les habitants, en particulier avec l'association Panga, motrice sur la commune. Ces événements gagneraient à être plus nombreux et plus diversifiés pour les habitants. Les résultats restent encore limités sur le volet de la transmission et valorisation des connaissances savoirs et savoir-faire. « La maison (Agasso) est pourrie. Il faudrait pouvoir voir de l'extérieur à l'intérieur. On peut tout casser et refaire à l'identique, le four, la cuisine, etc. C'est un projet à garder et mettre dans la prochaine convention ».

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



À la demande de la commune, le Parc a assuré la réalisation d'animations (25 au total), en particulier dans le cadre du périscolaire, très apprécié des enfants et des habitants. Cela a permis d'améliorer significativement la connaissance et la prise de conscience des enfants sur l'environnement, tout en délivrant une offre d'activités sur la commune. En revanche, cela reste difficile de faire venir des programmes régionaux d'EEDD dans le cadre scolaire. Le maintien et le renforcement de ce programme est donc important, tant pour l'EEDD que l'offre d'activités pour les enfants. « Il faut continuer le périscolaire pour les enfants, c'est important, c'est de l'activité ».

LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL



L'effort de Lutte Contre l'Orpailage Illégal a été très significatif sur trois ans (85 missions). Il a permis de maintenir et sécuriser le périmètre essentiel de 10km sans activité aurifère autour du bourg. Cet acquis et effort sont appréciés et reconnus par habitants et partenaires. L'action du PAG a par ailleurs permis de bien renseigner et participer aux interventions de LCOI. L'orpailage illégal subsiste néanmoins et constitue une menace importante et persistante. Présence et lutte sont indispensables, en particulier sur un important site au nord de Saül, pour assurer la pérennité des choix de développement axés sur le tourisme. « Le PAG permet de faire des actions fortes et visibles par les habitants pour le démantèlement de certains sites, c'est un point bien positif, l'orpailage clandestin et les habitants ne font pas bon ménage ».

CONNAISSANCE ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Le Parc amazonien a organisé ou contribué à 12 programmes et protocoles. Ils ont couvert de nombreuses thématiques, notamment peu ou mal connues. Tous les projets n'ont pas été totalement un succès, mais cet investissement significatif du PAG au sein d'un réseau de partenaires a permis d'améliorer la connaissance sur Saül tout en créant une dynamique et intégrant les territoires de l'intérieur à l'effort de recherche régional. Des démarches de restitution locale de certains programmes ont été organisées et appréciées par les habitants et l'école, elles devront être consolidées. Des difficultés ont été notées par ailleurs à assurer la mise en place ou la régularité de certains protocoles ou le manque de circulation de l'information, entre les équipes ou avec les partenaires. Ces difficultés ont pu expliquer les résultats contrastés sur certains projets et doivent être résolues, bien que ces programmes fonctionnent mieux maintenant. Par ailleurs, un projet de base scientifique sur Mont Galbao était prévu. Le projet, bien que semblant pertinent pour le milieu de la recherche en Guyane, est peu avancé. Il a néanmoins fait l'objet d'une première étude sur sa faisabilité technique et son opportunité scientifique. « Il ne faut pas oublier ce territoire, le reconnecter d'une connaissance générale sur le reste de la Guyane, de l'amélioration de la connaissance sur le littoral ; il faut mettre en évidence la biodiversité de Saül par rapport au reste ».

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS



Bien que des fonds LEADER aient été rendus disponibles et une dynamique soit naissante au sein des agriculteurs locaux, l'accompagnement local a été limité et considéré comme en dessous des attentes. Les porteurs sont peu nombreux et des contraintes multiples pèsent sur leurs projets. La mobilisation d'une offre d'animation et d'accompagnement localement et sur la durée semble nécessaire si le PAG souhaite mettre en œuvre ce volet et répondre à des attentes et besoins persistants. « Il y a eu des essais, mais ça été difficile. Il faudrait mieux orienter les gens sur les financements, les programmes, ... À Saül il y a des personnes avec des projets, mais ils ont du mal à être accompagnés ».

Liste des actions et leur état de réalisation

- Accompagner la commune dans la formalisation de sa politique culturelle et touristique
- Promouvoir le territoire et la richesse des patrimoines naturels et culturels de Saül
- Accompagner la restauration de la maison Agasso en vue de la création d'un lieu d'accueil thématique, témoin de l'époque de l'orpaillage traditionnel
- Mener une étude archéologique sur l'histoire de l'orpaillage à Saül
- Éditer un ouvrage sur l'histoire de la commune de Saül
- Contribuer à l'animation culturelle et touristique locale au travers l'organisation d'événements annuels sur la commune de Saül
- Favoriser la transmission des savoir-faire traditionnels à travers la construction du carbet communal de Saül
- Soutenir le projet communal de développement écotouristique
- Concevoir et développer un accueil de scientifiques et de découverte sur le site des Monts Galbao
- Accompagner la mise en oeuvre du projet tourisme et handicap
- Finaliser et entretenir la signalétique directionnelle sur les sentiers de randonnée pédestre
- Réaliser une carte technique des sentiers de Saül à destination des randonneurs
- Participer à l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée pédestre
- Favoriser l'intégration des micro-filières locales au développement touristique
- Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation et de réduction des déchets
- Surveiller le territoire et mettre en OEuVre la police de l'environnement
- Évaluer et suivre les impacts portés à l'environnement par les activités d'orpaillage illégal
- Faire du Mont Galbao un site de référence scientifique (voir action 9)
- Suivre les ressources gibier et évaluer leur pérennité - Programme chasse
- Étudier l'écologie et la répartition spatiale du pécarì à lèvres blanches - Programme BEST SOPPAG
- Participer au réseau national de suivi temporel des oiseaux communs - Programme STOC-EPS
- Caractériser les habitats forestiers de Guyane - Programme habitats 2
- Contribuer au plan national d'action du palmier *Astrocaryum minus*
- Participer au réseau national et régional de surveillance de la qualité des cours d'eau - Programme petites masses d'eau
- Développer des outils d'interprétation des patrimoines naturels, paysagers et culturels en lien notamment avec le réseau d'itinéraires de randonnée pédestre
- Entretien et développer le jardin des plantes médicinales en vue de réaliser des animations de découverte du patrimoine local
- Mettre en oeuvre des inventaires participatifs du patrimoine culturel avec les habitants de Saül
- Étudier les possibilités de valorisation en agroforesterie d'une essence patrimoniale, le Cèdre Sam
- Accompagner les porteurs de projets économiques sur les plans technique, administratif et financier
- Professionnaliser les acteurs économiques par la formation et l'échange l'expérience
- Animer le GAL Sud LEADER
- Contribuer à l'installation et à l'adaptation des équipements et des services aux territoires : animer les conventions cadres entre l'établissement public du PAG et CCOG, ONF, EDF, Rectorat, DAC et animer les relations institutionnelles avec les services de l'État et les collectivités (PAPA, etc.)
- Animer avec l'école de Saül des projets d'éducation à l'environnement, au développement durable et sur le patrimoine culturel local
- Favoriser le déploiement des programmes régionaux d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la commune de Saül
- Résidence d'artiste Thomas Tlly (les sons de Saül)
- Appui au développement du jardin botanique et d'agrément de Saül (no stress Park)
- Evènement sportif autour des sentiers de Saül
- Interprétation du sentier de la pinotière
- Suivi entomologique de la Montagne Pelée
- Conception et édition d'un guide illustrée de la flore des sous-bois de Guyane
- Programme DIADEMA sur biodiversité guyanaise
- Soutien à d'autres projets de recherche : diversité des invertébrés, phasmes, odonates sur Saül
- Inventaire les espèces dans les abattis

Code couleur des états de réalisation

- Non-évalué ● Faible ● Assez faible ● Moyen ● Assez bon ● Très bon

* remarque : sur certaines de ces actions, le Parc n'était pas pilote, l'état de réalisation n'est donc pas uniquement lié à l'action du PAG.

Pour plus d'informations

Contactez le Parc amazonien de Guyane pour la version complète de l'évaluation

1 rue Lederson
97354 - Remire-Montjoly

05 94 29 12 52
Fax : 05 94 29 26 58

<http://www.parc-amazonien-guyane.fr/>

infos@guyane-parcnational.fr

